

**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018**

L'an **DEUX MIL DIX-HUIT**

**DIX-SEPT DECEMBRE à 20 H 00**

Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de M.CARRAS Stéphane, Maire

Date de convocation : 11/12/2018.

**Présents** : M. Stéphane CARRAS, M. Gaëtan BROUARD, M. Bernard GLABACH, M. Bernard CLECHET, M. Christian FOURNIER, M. Alain ALLEC, M. Max MICHAUD, MMES Agnès BISSARDON, Dominique LECERF et Edith BELLET.

**Excusé** : M. Etienne MAUGICE (pouvoir à M. Stéphane CARRAS)

**Absents** : M. Franck GEYMET, M. Benjamin CHAMPION, Mmes Annie SECCO et Yannick MAREAU.

Mme Agnès BISSARDON a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoir de vote : 1

Votants : 11

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Modification des statuts du syndicat de voirie intercommunal
- Participation financière à l'aménagement des locaux de l'OVIV-site de Monsteroux-Milieu
- Décision modificative du budget N°3
- Constitution d'une commission recrutement
- Questions diverses

Questions diverses :

- M. Stéphane CARRAS : urbanisme, bâtiments de l'ORCIV, règlement d'utilisation des salles communales par les associations, achat de matériel pour la nouvelle salle, réception de chantier de la nouvelle salle prévue le jeudi 20/12.
- M. Gaëtan BROUARD : plantation des arbres vers le city stade par le CMJ.

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation.

**DELIBERATION N° 2018- 43**

**Modification des statuts du syndicat de voirie intercommunal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Syndicat de voirie intercommunal a été créé en 1955.

Aujourd'hui il y a lieu de modifier les statuts du Syndicat de voirie intercommunal pour les actualiser, notamment en cas de dissolution. Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts qui seront annexés à la présente délibération.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (11 pour, 0 contre et 0 abstention) :

- ACCEPTE la modification des statuts du Syndicat de voirie intercommunal,
- CHARGE Monsieur le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

**DELIBERATION N° 2018- 44**

**Participation au remboursement des travaux d'aménagement des locaux de l'OVIV situés à Monsteroux-Milieu**

Les 7 communes : Auberives sur Varèze, Chalon, Cheyssieu, Cour et Buis, Monsteroux-Milieu, Montseveroux et Vernioz se sont engagées, lorsque le SIVARES existait, de participer, au remboursement de travaux d'aménagement pour le site de Monsteroux-Milieu, afin d'accueillir le centre social OVIV.

Monsteroux-milieu a supporté financièrement toutes les dépenses liées à cet aménagement.

Il reste la somme de 1800 € à devoir à la commune de Monsteroux-Milieu.

Cette somme viendra épurer la totalité de l'investissement assumé par la commune de Monsteroux-Milieu.

De ce fait, il ne sera plus demandé de loyer aux 7 communes ni au centre social OVIV.

Les communes ont décidé de faire une répartition identique à celle du SIVARES pour respecter les engagements pris alors.

Ci-dessous le tableau récapitulatif :

Total des charges 2018	% part fixe	Part fixe	Nbre de communes	Part fixe commune	Montant restant à partager par commune
1 800,00 €	30%	540,00 €	7	77,14 €	1 260,00 €

Communes de l'OVIV	Nbre d'inscrits par commune	% part restante	Part restante	Part fixe par commune	Total par commune
AUBERIVES SUR VAREZE	74	10,42%	131,32 €	77,14 €	208,47 €
CHALON	20	2,82%	35,49 €	77,14 €	112,64 €
CHEYSSIEU	75	10,56%	133,10 €	77,14 €	210,24 €
COUR ET BUIS	80	11,27%	141,97 €	77,14 €	219,11 €
MONTSEVEROUX	95	13,38%	168,59 €	77,14 €	245,73 €
MONSTEROUX	163	22,96%	289,27 €	77,14 €	366,41 €
VERNIOZ	203	28,59%	360,25 €	77,14 €	437,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>710</b>	<b>100%</b>	<b>1 260,00 €</b>	<b>540,00 €</b>	<b>1 800,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ( 11 pour, 0 contre et 0 abstention) :

**APPROUVE** la répartition présentée ci-dessous et le versement de 245,73 € à la commune de Monsteroux-Milieu  
**CHARGE** le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération,

#### **DELIBERATION N° 2018-45**

**OBJET** : Décision modificative du budget n°3 (annule et remplace DM n°2)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60631 : Fournitures d'entretien		252.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>252.00 €</b>
D 739118 : Autres reversements de fiscalité		138.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>138.00 €</b>
D 2031-13 : BATIMENTS COMMUNAUX		2 300.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>2 300.00 €</b>
D 21568-13 : BATIMENTS COMMUNAUX		1 500.00 €
D 2184-16 : MATERIEL		2 000.00 €
D 2188-16 : MATERIEL		6 304.18 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>9 804.18 €</b>
R 10226 : Taxe aménagt Verst sous-densité		12 104.18 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>12 104.18 €</b>
R 70311 : Concessions dans les cimetières		390.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>		<b>390.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention) la décision modificative telle qu'elle est présentée.

**Commission recrutement** : afin de préparer le remplacement de Mme Annie Ponthus qui doit partir à la retraite à la fin de l'année scolaire 2018/2019 M. le Maire souhaiterait qu'une commission soit constituée. Se proposent : M. Stéphane CARRAS, Mme Edith BELLET, M. Christian FOURNIER, M. Etienne MAUGICE, M. Bernard GLABACH et M. Bernard CLECHET.

#### **Questions diverses**

**Mme Stéphane CARRAS** :

\* urbanisme : la compétence a été transférée à l'intercommunalité mais le PLUI ne sera pas mis en place avant quelques années. Certaines zones constructibles du PLU de Montseveroux étant bloquées à la construction à cause de l'assainissement, M. Carras se demande s'il ne serait pas opportun d'avancer le dossier de révision du PLU sur 2019. Après un tour de table, les conseillers donnent leur accord.

\* bâtiments de l'ORCIV : M. le Maire rappelle que l'ORCIV avait sollicité la mairie pour la reprise de leurs bâtiments par la commune. Il indique qu'afin d'avoir des éléments concrets deux rendez-vous sont programmés :  
 - le 3 janvier avec un avocat pour la partie cession immobilière

- le 14 janvier avec Mme Dézarnaud Sylvie, Conseillère Départementale, et une personne chargée des affaires culturelles au Département pour la partie reprise du bâtiment et éventuelles subventions qui pourraient être demandées en fonction des projets retenus pour ces bâtiments.

Il serait appréciable qu'une personne de l'ORCIV puisse également assister à ces rendez-vous.

M. Carras demande aux conseillers si ces derniers sont toujours d'accord pour que la commune se positionne favorablement à cette reprise. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

\* règlement de l'utilisation des salles communales par les associations : il apparaît nécessaire que des explications soient données aux associations à ce sujet. Une réunion sera organisée début 2019.

\* acquisition matériel nouvelle salle : M. le Maire informe le Conseil qu'il souhaite acquérir un peu de matériel de sonorisation pour la nouvelle salle (micro, enceintes). Le conseil donne son accord.

\* réception des travaux de la nouvelle salle : la réception est prévue jeudi 20 décembre. Il convient de faire le point avant pour faire remonter aux architectes ce qui ne va pas.

M. Gaëtan BROUARD : plantation aux abords du city stade

M. Brouard rappelle qu'il s'agit d'un projet du CMJ. Il indique qu'il faudrait planter 5 arbres et présente aux conseillers les emplacements retenus par le CMJ ainsi que les espèces qui sont envisagées. Ce projet pourrait être réalisé dans le mois de janvier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.